



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3496

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Politique agricole - Soutien à 3 projets - Attribution de subventions au Cluster Bio, au Centre de développement de l'agroécologie (CDA) et à Acte Public Compagnie**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 13 mai 2019****Délibération n° 2019-3496**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Politique agricole - Soutien à 3 projets - Attribution de subventions au Cluster Bio, au Centre de développement de l'agroécologie (CDA) et à Acte Public Compagnie**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a approuvé, par la délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018, sa politique agricole pour la période 2018-2020.

La politique agricole métropolitaine vise à l'augmentation de la valeur ajoutée de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire, le soutien à la transmission des exploitations, l'installation, l'emploi et le renforcement des liens avec la recherche, l'innovation et avec les acteurs de la Métropole.

Il est proposé au Conseil de financer 3 projets correspondant à ces objectifs : le projet de Cluster bio, qui correspond plus particulièrement au 1<sup>er</sup> objectif d'augmentation de la valeur ajoutée dans les exploitations et de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire, le projet ARC porté par CDA, qui répond plus particulièrement au 1<sup>er</sup> et au 4<sup>ème</sup> objectifs d'adoption de pratiques agro-écologiques comme levier de développement, et enfin une journée de rencontres et d'échanges autour de la permaculture, qui correspond au 5<sup>ème</sup> axe de préparation de l'avenir par le renforcement des liens avec la recherche, l'innovation et les acteurs de la Métropole.

**I - Approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique dans les restaurants**

Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes, créé en 2017, est issu de la fusion de Bioconvergence Rhône-Alpes et Organics Cluster.

L'association vise à introduire des produits bio locaux dans l'assiette des consommateurs de l'agglomération lyonnaise, via la restauration commerciale.

Pour mémoire, en 2018, la subvention métropolitaine s'élevait à 29 434 €. Elle a permis au Cluster Bio de rencontrer 11 restaurateurs sur le territoire métropolitain (dont 7 porteurs de projet), ainsi que 4 festivals lauréats Festitabl' en BtoB. Cluster Bio a publié 2 newsletters à destination des professionnels de l'annuaire, et est intervenu auprès d'étudiants et restaurateurs de l'Institut Paul Bocuse lors d'une soirée Alumni, ainsi qu'auprès de 2 classes du centre de formation apprentis (CFA) François Rabelais. L'équipe a participé à une réunion "coup d'Bo!" en mars, qui a donné lieu à la création d'une dynamique de réseau et d'un groupe de travail avec plusieurs structures sur la restauration commerciale durable, aboutissant à des actions concrètes (diffusion d'une newsletter groupée, dépliant de présentation des structures d'accompagnement, proposition d'évènements). L'annuaire des fournisseurs bio et locaux pour les restaurants commerciaux a été mis à jour, avec 52 nouveaux fournisseurs. La rencontre professionnelle prévue entre restaurateurs et fournisseurs a été annulée à cause du manque de restaurateurs inscrits ; elle a été reportée à l'automne 2019 pour un événement de plus grande ampleur. Cluster Bio a participé au SIRHA green en juin 2018, 1<sup>er</sup> salon dédié au food service responsable, et au salon Natexpo en septembre, où le cluster a organisé une conférence sur le bio en restauration commerciale.

Pour 2019, il est proposé de :

- poursuivre l'accompagnement individuel des restaurateurs, avec la même méthodologie qu'avant,
- structurer et faire connaître l'offre bio avec la mise en ligne de l'annuaire des fournisseurs, ce qui permettra de mettre en avant l'offre via le web, et de mettre à jour l'annuaire tout au long de l'année,

- créer l'effet réseau et communiquer sur le projet, via 2 newsletters spéciales restauration, et l'utilisation de différents canaux pour faire connaître le projet comme les réseaux de restaurateurs, le marché de gros de Corbas ou les événements professionnels. Le Cluster Bio va également continuer à animer le groupe réseau, né en 2018, autour de la restauration commerciale éco-responsable,

- organiser avec l'Association Rhône et Loire développement agriculture biologique (ARDAB) une rencontre professionnelle, à l'automne 2019 avec autour de la restauration durable, destinée aux restaurateurs, producteurs et transformateurs : ce temps fort comprendra un salon BtoB, des ateliers et conférences et une dégustation, et sera l'occasion de fédérer les restaurateurs du territoire et les structures d'accompagnement. Le coût de cet événement est estimé à 15 991 € TTC.

La Métropole est sollicitée pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 29 340,75 € TTC, sur un coût total de 41 325 € TTC, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
structurer et faire connaître l'offre bio	2 594	autofinancement	8 042,25
accompagner individuellement les restaurants	7 067	Métropole de Lyon	29 340,75
créer l'effet réseau, communiquer sur les bonnes pratiques	12 182	co-financement Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)	3 942
organisation d'un événement professionnel	15 991		
coordination et frais directs	3 491		
<b>Total</b>	<b>41 325</b>	<b>Total</b>	<b>41 325</b>

## II - ARC : Agroécologie au service de la restauration collective - intégration d'exploitations céréalières dans l'approvisionnement local

Le projet "ARC - intégration des exploitations céréalières dans l'approvisionnement local" a été lancé en 2017 et est porté par le CDA, en partenariat avec la Métropole, l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA), la chambre d'agriculture du Rhône, Terres en villes, Fondation de France et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Ce projet s'inscrit dans un contexte avec des enjeux forts de préservation de la qualité de l'eau potable sur le territoire de la Métropole, et d'introduction de davantage de protéines végétales dans les cantines des collèges. Ce projet est innovant pour plusieurs raisons : il associe restauration scolaire et systèmes céréaliers, domaine peu exploré jusqu'à présent ; il aborde la démarche de relocalisation des approvisionnements de manière globale, du champ à l'assiette ; il cherche à qualifier les progrès réalisés par les exploitations céréalières dans la protection des ressources (eau, sol, biodiversité, climat), afin de limiter leurs externalités négatives.

Le but du projet ARC est de mettre en place, sur le long terme, des filières d'approvisionnement de la restauration collective valorisant les productions d'une céréaliculture locale ayant choisi d'adopter de nouvelles pratiques relevant de l'agroécologie, répondant ainsi aux enjeux du territoire et de la société.

Ces pratiques se basent sur l'allongement des rotations via l'introduction de légumineuses, en particulier des lentilles, consommées dans les cantines.

En 2017, des ateliers de sensibilisation des cuisiniers ont été menés, co-animés par le CDA et la Métropole. Des études ont également été réalisées sur des cas de projets de territoire similaires, et auprès de 11 cantines de collèges de la Métropole, montrant que les lentilles étaient bien consommées en restauration collective.

En 2018, des expérimentations ont été menées avec le groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) Robins des champs sur l'introduction de la lentille dans leur assolement avec des techniques agroécologiques. Sur les 5 ha de lentilles semées, les rendements ont été variables, et les bénéfiques, en termes de réduction des phytosanitaires, ont été validés. Les essais doivent être poursuivis. D'après la 1<sup>ère</sup> étude, le potentiel de consommation de lentilles dans les collèges ne représente pas un débouché suffisant à l'échelle du territoire, c'est pourquoi il faut diversifier les débouchés (restauration collective publique, privée, industries agroalimentaires (IAA), grandes et moyennes surfaces (GMS), etc.). Pour répondre aux problématiques des différents débouchés et permettre une juste rémunération des producteurs, l'une des missions de 2018 s'est portée sur la création d'un système de qualification garantissant la qualité environnementale et la localité de la production, délimité sur un périmètre de 50 km autour de Lyon. Un cahier

des charges évolutif avec des critères d'entrée et de progression a donc été élaboré avec l'aide de différents experts et d'agriculteurs : il reste à perfectionner.

Pour 2019, les objectifs se déclinent en 5 axes :

- axe 0 - gestion du projet et coordination des partenaires, avec un comité stratégique de pilotage et un comité technique, intégrant de nouveaux partenaires tels que la start-up Via Terroirs, la maison Cholat et la coopérative Dauphinoise, pour stabiliser la logistique de la filière,
- axe 1 - multiplier le nombre d'agriculteurs impliqués, et donc les surfaces et quantités produites. Cette action est réalisée dans le cadre du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise,
- axe 2 - stabiliser et formaliser le système de qualification : réajustement de critères, adaptation de l'interface de saisie des données, accompagnement des agriculteurs volontaires dans leurs changements de pratiques,
- axe 3 - développer les débouchés sur la durée : sensibilisation des acheteurs par des ateliers recette et du démarchage en direct, adaptation de l'outil Via Terroirs aux objectifs du projet, test de l'outil auprès des producteurs et acheteurs et adaptation en aval,
- axe 4 - communiquer et diffuser largement les résultats et avancées du projet au grand public : sur la Métropole d'abord, puis à l'échelle nationale.

Le coût total estimé de cette action est de 70 784 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention en fonctionnement à hauteur de 19 494 € TTC.

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
gestion du projet et coordination	12 033,28	Fondation de France	23 180
système de qualification	42 470,40	Métropole de Lyon	19 494
débouchés	13 448,96	Prosper	28 110
communication	2 831,36		
<b>Total</b>	<b>70 784</b>	<b>Total</b>	<b>70 784</b>

La 1<sup>ère</sup> phase de ce projet avait été soutenue par la Métropole à hauteur de 45 837,50 € en 2017.

### III - Journée de rencontre et de réflexion avec des acteurs de la permaculture et de l'agroécologie

Acte Public Compagnie et Coup de Soleil ARA ont entrepris, depuis septembre 2018 la réalisation d'un projet audiovisuel intitulé "permaculture - expériences partagées / Algérie - Maroc - Tunisie - France / Région AuRA". Ce projet est le fruit d'une collaboration entre les 2 structures suite à l'appel à projets européen Frame Voice Report de 2018 sur la communication du développement durable.

Acte Public Compagnie est une structure de production audiovisuelle qui réalise et produit des films consacrés aux arts, cultures et initiatives citoyennes. Ces ressources sont diffusées sur des chaînes de télévision, et servent de support à de nombreuses actions (projections-rencontres, événements, actions culturelles etc.). Coup de Soleil ARA est une association œuvrant depuis plus de 20 ans à faire connaître et partager les productions culturelles du Maghreb, et qui s'est ouverte en 2015 aux enjeux écologiques.

L'un des moteurs du projet est de mettre en lumière, au Maghreb et en Auvergne-Rhône-Alpes, des expériences exemplaires de permaculture, d'agro-écologie solidaire et d'agriculture urbaine, et de montrer comment elles répondent à plusieurs objectifs du développement durable et permettent d'envisager de nouvelles coopérations.

Cinq structures du Maghreb et 3 structures de la région Auvergne-Rhône-Alpes, considérées comme représentatives de ce que peut être la permaculture ou l'agroécologie dans la diversité de leurs approches et activités, feront l'objet de docu-reportages de 26 ou 52 minutes. Ceux-ci serviront de matériau pour réaliser un documentaire de création, visant des publics divers, avertis ou non sur ces questions.

Les structures françaises concernées illustrent des pratiques de jardinage, d'agriculture, de pédagogie, d'initiation et d'insertion :

- le grand parc Miribel Jonage (Métropole) : le syndicat mixte a mis en œuvre différentes actions pour développer l'agriculture biologique sur son territoire ainsi que pour promouvoir et expérimenter avec des agriculteurs les

techniques d'agro-foresterie. Ce territoire est aussi une zone de protection et valorisation du patrimoine naturel et d'accueil du public,

- l'OASIS - Jardin de Cocagne (Saint Just Saint Rambert - Loire) : association qui utilise le maraîchage biologique et la permaculture comme outil d'insertion pour des personnes en difficulté socio-professionnelle, commercialisation sous forme de paniers hebdomadaires, jardin pédagogique,

- Terre et Humanisme (Lablachère - Ardèche) : association œuvrant depuis 1994 pour la transmission de l'agroécologie comme pratique et éthique visant l'amélioration de la condition de l'être humain et de son environnement naturel ; accompagnement de populations du Nord et du Sud vers l'autonomie, la sécurité et la salubrité alimentaires.

L'association souhaite organiser, à Lyon le 28 mai 2019, une journée de rencontre et de réflexion sur la permaculture et l'agroécologie, avec les partenaires du projet (notamment les responsables des associations filmées) et les acteurs de la Métropole dans le domaine de l'écologie/agro-écologie/développement durable. Cette manifestation se tiendra à la Maison de l'environnement. Elle sera l'occasion de présenter 2 ou 3 films déjà réalisés (un 1<sup>er</sup> film a déjà été tourné en 2018 en Tunisie), de faire intervenir des personnalités pour apporter une réflexion sur le développement de ces pratiques et leur avenir, d'échanger sur les pratiques des différentes structures, et de créer des synergies entre acteurs.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 4 000 €. Cette aide financière concerne l'organisation de la manifestation (transport et hébergement des intervenants, repas, communication, logistique etc.).

Le budget total prévisionnel du projet audiovisuel "permaculture - expériences partagées" s'élève à 122 350 € TTC. Le budget de la journée de rencontre s'élève à 7 905 € TTC. Le plan de financement prévisionnel pour la journée de rencontre du 28 mai 2019 est le suivant :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
déplacement, hébergement et repas	4 800	Résacoop	3 905
organisation de la journée dont captation de la journée	2 905	Métropole de Lyon	4 000
communication	200		
<b>Total</b>	<b>7 905</b>	<b>Total</b>	<b>7 905</b>

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 52 834,75 €, répartis de la façon suivante :

- 29 340,75 € au profit de Cluster Bio pour les actions de l'année 2019,
- 19 494 € au profit du CDA pour les actions du projet ARC en 2019,
- 4 000 € au profit d'Acte Public Compagnie pour l'organisation de la journée de rencontre sur la permaculture et l'agroécologie à Lyon le 28 mai 2019,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et le Cluster Bio, le CDA et Acte Public Compagnie, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 52 834,75 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.**